

Lettre au parrain/marraine :

Madame, monsieur,

Les parents de N. vous ont demandé d'être parrain ou marraine pour leur enfant. C'est une marque de confiance de leur part mais vous devez vous sentir très libre car ce n'est pas un engagement à la légère. Si vous acceptez, il vous reviendra d'aider l'enfant dans son initiation chrétienne, de le présenter au baptême, de concert avec les parents, par un véritable engagement. Voici la question à laquelle vous devrez répondre lors de la célébration du baptême :

Et vous qui avez accepté d'être le parrain et la marraine de N., vous devrez aider ses parents à exercer leur responsabilité d'éducateurs chrétiens. Êtes-vous disposés à le faire ?

Il peut être tout à fait légitime, en fonction de son histoire, de son parcours de foi, de ne pas pouvoir répondre affirmativement à cette question et c'est tout à fait respectable. Je ne voudrais pas vous forcer à donner une réponse qui ne serait pas sincère.

Si vous ne vous sentez pas d'être le parrain ou la marraine de baptême, cela ne vous empêchera absolument pas de jouer un rôle important pour l'enfant au point de vue humain.

Pour mener à bien cette mission de parrain ou marraine, l'Église demande que les parrains et marraines aient achevé leur initiation chrétienne (cf. Canon 874 du Code de droit canonique), c'est-à-dire qu'ils soient baptisés, confirmés et communiés.

Si vous n'êtes pas encore confirmés, vous pouvez commencer une démarche pour recevoir ce sacrement et dans ce cas, il est possible d'être parrain ou marraine même avant de recevoir la confirmation. Il suffit de commencer la démarche auprès du curé de votre paroisse.

Si vous n'êtes pas encore prêt à faire cette démarche, merci de me contacter au 06 11 35 73 54 pour que nous puissions faire connaissance et que nous puissions partager au sujet du baptême de votre futur(e) filleul(e).

Si vous acceptez d'être parrain ou marraine, il faut faire parvenir à la paroisse une copie d'extrait de baptême à demander à la paroisse où vous avez reçu ce sacrement ou alors directement au diocèse (si vous avez été baptisé dans le 64 voici l'adresse mail : archives.catholicite@diocese64.org).

Merci de me faire part de votre réponse. Je me tiens à votre disposition pour une éventuelle rencontre ou pour de plus amples explications.

Bien cordialement,

Abbé Paul de Lapasse +, curé des paroisses du Pays de Nay